

Conseil du Centre

74^e session, Turin, 1- 2 novembre 2012

CC 74/4/2

POUR INFORMATION

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Plan de l'audit pour 2012

Centre international de formation de l'OIT

RAPPORT AU CONSEIL

PLAN D'AUDIT ANNUEL

1-2 Novembre 2012

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Au sujet du Bureau du vérificateur général du Canada

Le Bureau du vérificateur général du Canada est un bureau d'audit indépendant et un chef de file mondial dans le domaine de l'audit législatif et environnemental. Nous encourageons le gouvernement fédéral à bien gérer les finances de l'État et l'environnement, et à favoriser un développement durable.



Aux membres du Conseil du Centre international de formation de l'OIT:

Nous sommes heureux de vous présenter une description sommaire de notre plan pour l'audit annuel des opérations et des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation Internationale du Travail (le Centre) pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le présent rapport s'adresse au Conseil du Centre et présente de l'information sur le mandat et les objectifs de notre audit. Il décrit nos responsabilités en tant qu'auditeur par rapport aux responsabilités du Conseil et de la direction, les secteurs d'audit importants identifiés et nos plans à cet égard. Il précise aussi l'information que nous avons l'intention de vous communiquer à la fin de notre audit et d'autres questions importantes.

Nous nous réjouissons à l'idée de collaborer avec les membres du Conseil et nous demeurons à votre disposition pour des consultations en tout temps. Nous serons heureux de discuter de toute question d'intérêt liée à l'audit et de vous fournir toute information supplémentaire dont vous avez besoin lors de votre prochaine réunion.

Veuillez agréer nos plus sincères salutations.

Aline Vienneau, CPA auditeur CA
Directrice principale

Ottawa, 7 août 2012

Table des matières

	Page
Notre mandat	1
Objectifs de l'audit	1
Documents à produire	1
Nos rapports	1
Responsabilités quant à l'information financière	2
Direction	2
Conseil du Centre	2
Auditeur	3
Notre stratégie d'audit	4
Aperçu	4
Secteurs importants pour l'audit	4
Risques d'entreprise et d'audit et incidences sur l'audit	4
Faits nouveaux en comptabilité	6
Caractère significatif	7
Confiance accordée au contrôle interne et communications à la direction	8
Fraude et erreur	8
Audit interne	9
Utilisation prévue des travaux d'un expert	10
Déclarations de la direction	10
Conformité aux autorisations	10
Nos responsabilités concernant les autres informations présentées dans le rapport annuel et dans des documents semblables	10
Autres services fournis	11
Indépendance	11
Communications prévues sur les résultats de notre audit	12
Gestion de l'audit	13
Termes de la mission	13
Équipe d'audit	13
Calendrier des travaux d'audit	14
Frais d'audit	14
Annexe – Rapport type de l'auditeur indépendant	15

Notre mandat

Le vérificateur général du Canada est l'auditeur externe du Centre international de formation de l'Organisation International du Travail (le Centre) conformément au Règlement financier du Centre en vertu duquel le vérificateur externe de l'Organisation International du Travail (l'OIT) est l'auditeur externe du Centre.

Suite à sa nomination par le Conseil d'administration de l'OIT, le vérificateur général du Canada est l'auditeur externe de l'OIT pour une période de quatre ans commençant le 1 avril 2008. Cette période a été prolongée de quatre années additionnelles, soit jusqu'à l'achèvement de l'audit des états financiers du 31 décembre 2015.

Objectifs de l'audit

Un audit annuel est un examen indépendant des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers du Centre. Nous évaluons aussi la conformité du Centre avec les instruments d'autorisation d'importance et nous déterminons si les « autres questions » dont nous avons pris connaissance au cours de notre examen doivent être portées à l'attention du Conseil.

L'audit annuel a pour objectif de fournir une opinion indépendante, à savoir :

- si les états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2012, et de sa performance financière, de ses flux de trésorerie, et de la comparaison du budget et des montants actuels conformément aux normes comptables du internationales du secteur public (IPSAS);
- si ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent;
- si les opérations dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux *Règlement financier* et aux autorisations législatives (Statuts du Centre) du Centre.

Documents à produire

Nos rapports

À la fin de l'audit, nous remettrons les rapports suivants:

- **Rapport de l'auditeur.** Vous trouverez à l'annexe le rapport type de l'auditeur, à titre d'information. Ce sera la première année que nous émettons un rapport de l'auditeur sur les états financiers du Centre préparé en utilisant les normes internationales du secteur public (IPSAS). L'opinion ne fera plus référence au

référentiel comptable précédent, soit les normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS)

- **Rapport au Conseil du Centre – Résultats de l'audit annuel.** Ce rapport est préparé pour aider les membres à examiner les états financiers. Le rapport contient l'information exigée par les normes professionnelles et d'autres informations qui, à notre avis, seront utiles au Conseil.

En plus de nos rapports, il se peut que nous fournissions aussi une lettre de recommandations qui est une communication dérivée dans laquelle nous présentons des possibilités de modifications à apporter aux procédures afin d'améliorer les systèmes de contrôle interne, de rationaliser les activités et/ou d'améliorer les pratiques utilisées pour l'établissement des rapports financiers.

Responsabilités quant à l'information financière

Direction

La direction est responsable de toutes les activités courantes du Centre. Elle est donc chargée, entre autres choses, de la préparation des états financiers selon les normes comptables internationales du secteur public, ce qui comprend les responsabilités liées au contrôle interne telles que la conception et la tenue des comptes, le choix et l'application des méthodes comptables, la protection des actifs, la conformité aux autorisations législatives et aux autres autorisations ainsi que la prévention et la détection des erreurs et des fraudes. Il appartient à la direction d'établir un environnement de contrôle et de mettre en œuvre des politiques et des procédures pour contribuer à assurer la conduite ordonnée et efficace des opérations du Centre. En déterminant les contrôles internes qui sont nécessaires pour empêcher et détecter la fraude, la direction doit tenir compte du risque que les états financiers renferment des anomalies significatives résultant de fraudes.

La direction est également responsable de la préparation, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information communiquée au public, comme les états financiers annuels. Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'exercer son jugement en choisissant et en appliquant des méthodes comptables conformément aux normes appliquées.

Conseil du Centre

Le Conseil a pour responsabilité de surveiller la gestion des activités et des autres affaires du Centre. Cela signifie, entre autres, que le Conseil a pour responsabilité de surveiller le processus d'établissement de l'information financière. Le Conseil révisé les états financiers du Centre. En agissant ainsi, il indique que celui-ci s'est acquitté de ses responsabilités de surveillance et que ses membres sont satisfaits que les états financiers

soient adéquats. Le Conseil fait rapport au Conseil d'administration de l'OIT sur les activités du Centre.

En exerçant une surveillance sur la direction, le Conseil est responsable de s'assurer que le Centre conçoit, met en place et maintient un contrôle interne approprié en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière, l'efficacité et l'efficience de ses activités et la conformité aux autorisations législatives pertinentes et aux autres autorisations.

Auditeur

L'auditeur a la responsabilité de formuler une opinion sur les états financiers à partir de son audit. Un audit est effectué de manière à obtenir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives, y compris celles résultant de fraudes ou d'erreurs.

En raison des limites inhérentes à l'audit, il y a un risque inévitable que certaines anomalies des états financiers ne soient pas détectées (en particulier les anomalies intentionnelles dissimulées par collusion), même si l'audit est planifié et réalisé correctement. Les procédures particulières que nous appliquons à l'égard de la fraude et des erreurs sont décrites dans la section sur la fraude et l'erreur, à la page 8.

L'audit consiste à :

- obtenir une compréhension de l'entité et de son environnement, y compris son contrôle interne, pour planifier l'audit et évaluer le risque que les états financiers renferment des anomalies qui, prises collectivement ou individuellement, pourraient être significatives pour les états financiers en général;
- examiner, au moyen de sondages, les éléments probants à l'appui des montants et des éléments d'information fournis dans les états financiers;
- évaluer les principes comptables utilisés et leur application;
- évaluer les estimations importantes faites par la direction.

Lorsque l'évaluation des risques effectuée par l'auditeur repose sur l'hypothèse d'un fonctionnement efficace des contrôles sur les opérations, il doit recueillir des éléments probants suffisants et appropriés au moyen de tests des contrôles pour étayer son évaluation. Cependant, l'étendue de l'examen du contrôle interne effectué par l'auditeur n'est pas suffisante pour exprimer une opinion sur l'efficacité ou l'efficience des contrôles de l'entité.

De plus, nous émettrons une opinion à savoir si les transactions venues à notre attention au cours de l'audit sont, à tous égards importants, conformes aux *Règlements financiers*.

L'audit des états financiers ne dégage pas la direction ou ceux responsables de la gouvernance et de la surveillance de leurs responsabilités.

Notre stratégie d'audit

Aperçu

Notre audit est réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (NIA). Lors de la planification de l'audit, nous actualisons notre compréhension du Centre et de son environnement, des risques d'entreprise auxquels il fait face, de la façon dont il gère ces risques et de l'environnement de contrôle dans son ensemble. Cette compréhension repose surtout sur des entretiens avec la haute direction et sur les connaissances et l'expérience que nous avons acquises lors des audits antérieurs du Centre et de son environnement, y compris son contrôle interne. Nous obtenons cette compréhension afin de planifier notre audit et aussi afin de déterminer la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à appliquer.

Secteurs importants pour l'audit

Notre audit est fondé sur les risques. Par conséquent, nous concentrons nos travaux d'audit sur les secteurs qui comportent un risque plus élevé d'anomalies significatives ou de non-conformité aux instruments d'autorisation d'importance, selon notre compréhension du Centre et de son environnement, y compris son contrôle interne.

Risques d'entreprise et d'audit et incidences sur l'audit

Les risques d'entreprise découlent de situations, d'événements, de circonstances, d'actions ou d'inactions qui pourraient compromettre la capacité du Centre d'atteindre ses objectifs et de mettre à exécution ses stratégies. Le risque d'entreprise est plus général que le risque d'anomalies significatives dans les états financiers. La plupart des risques d'entreprise auront tôt ou tard des conséquences financières et donc des répercussions sur les états financiers.

Dans l'évaluation des risques d'entreprise et d'audit, nous avons examiné les risques inclus dans le registre d'évaluation des risques du Centre, ainsi que le plan d'audit 2012 du Bureau de l'Audit Interne, qui comprend un registre des principaux risques du Centre.

Lors de la planification de l'audit des états financiers de 2012, nous avons identifié les risques d'entreprise ainsi que les risques d'audit suivants qui pourraient avoir des incidences importantes sur l'audit.

Risques d'entreprise et d'audit	Répercussions sur les états financiers ou les autorisations	Incidences sur l'audit
Financement En raison de la conjoncture économique actuelle dans de nombreux pays, le Centre est	Cela pourrait entraîner de la non conformité avec les <i>Règlements Financiers</i> du Centre.	Nous allons examiner si des contrôles suffisants sont en place pour atténuer le risque de non-conformité, et nous

Risques d'entreprise et d'audit	Répercussions sur les états financiers ou les autorisations	Incidences sur l'audit
<p>confronté à une réduction substantielle de ses sources traditionnelles de financement.</p> <p>Cela pourrait avoir comme conséquence une incapacité pour le Centre d'effectuer certaines activités, d'être en mesure de respecter son budget, et pourrait faire de sorte que le Centre ne respecte pas entièrement ses objectifs.</p>		<p>nous assurerons que les opérations que nous testons sont en conformité avec les autorités du Centre.</p> <p>De plus, nous nous assurerons que les fonds sont utilisés aux fins désignées.</p>
<p>Nouvelles normes comptables</p> <p>L'adoption de plusieurs nouvelles normes (IPSAS), en particulier IPSAS 17 – Immobilisations corporelles, pourrait entraîner des ajustements importants en fin d'année.</p> <p>Le risque inclus la compréhension, l'interprétation et l'application des normes par la direction, ainsi que de la disponibilité de l'information.</p>	<p>Cela pourrait entraîner des erreurs dans les états financiers (sur ou sous-évaluation des immobilisations corporelles et de l'actif net) suite aux ajustements importants qui touchent l'année courante et l'année précédente.</p> <p>Risque que la divulgation requise dans les états financiers soit inexacte ou incomplète.</p>	<p>Pour chaque norme IPSAS adoptée en 2012, nous examinerons l'analyse du Centre afin de déterminer si la norme est adéquatement mise en œuvre.</p> <p>Nous examinerons les écritures d'ajustements reliées aux normes appliquées en 2012 afin de nous assurer qu'elles ont été adéquatement comptabilisées. Nous allons également revoir les informations fournies en notes dans les états financiers afin de nous assurer qu'elles sont complètes et exactes.</p>
<p>Estimations de la direction</p> <p>La préparation des états financiers exige l'utilisation d'estimations comptables. Certaines estimations sont particulièrement délicates en raison de leur importance pour les états financiers et de la possibilité que des événements futurs puissent différer considérablement des attentes de la direction.</p> <p>Nous avons identifié les estimations importantes suivantes qui représentent un risque plus haut que normal cette année:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Provision pour créances douteuses; - Provisions et passifs éventuels; 	<p>Cela pourrait entraîner des erreurs dans les états financiers (sur ou sous-évaluation des comptes à recevoir, passifs et/ou dépenses) si une diligence raisonnable n'est pas effectuée pour déterminer ces montants.</p>	<p>Nous examinerons la raisonabilité des estimations via discussions avec la direction et en révisant les hypothèses utilisées pour établir les estimations, ainsi que l'exactitude et l'exhaustivité des données utilisées pour déterminer les hypothèses. Nous examinerons aussi les informations fournies en notes dans les états financiers.</p>

Faits nouveaux en comptabilité

1. Convergences vers les normes internationales pour le secteur public (IPSAS)

Afin de faciliter la consolidation des états financiers du Centre avec ceux de l'OIT, le Centre a synchronisé son plan d'implantation des IPSAS avec celui de l'OIT. En novembre 2009, le Conseil d'administration de l'OIT a adopté un plan révisé d'application selon lequel l'OIT sera entièrement conforme aux IPSAS en 2012.

En ligne avec le calendrier de l'OIT, le Centre a choisi d'adopter progressivement les IPSAS, commençant en 2010. En 2012, les normes suivantes ont été identifiées pour adoption par le Centre:

- IPSAS 1 - Présentation des états financiers
- IPSAS 17 - Immobilisations corporelles
- IPSAS 21 - Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie
- IPSAS 23 – Produits des opérations sans contrepartie directe (pour les services en nature)
- IPSAS 31 - Actifs incorporels

En 2012, nous allons porter une attention particulière sur la révision des soldes d'ouvertures au 31 décembre 2010 et 2011 concernant l'adoption d'IPSAS 17. Le Centre enregistrera pour la première fois la valeur de ses améliorations locatives, qui est significative, dans ses états financiers. Nous examinerons également la comptabilité et les informations fournies reliées au terrain et bâtiments sur le campus du Centre, qui appartiennent à la Ville de Turin.

De plus, nous allons travailler avec la direction du Centre en vue d'améliorer la compréhensibilité globale des états financiers, plus précisément s'assurer que l'information fournie est suffisante et claire pour le lecteur. Il s'agit de la première année que le Centre appliquera le référentiel comptable IPSAS en sa totalité à ses états financiers. Il est important de prendre du recul et d'examiner l'ensemble du contenu des états financiers afin d'assurer une présentation fidèle de la situation financière et de la performance de l'organisation.

2. Normes comptables internationales pour le secteur public – impact futur

Les normes suivantes seront effectives pour les états financiers annuels pour les périodes qui commencent le 1 janvier 2013 ou après :

- IPSAS 28 – Instruments Financier: Présentation
- IPSAS 29 – Instruments Financier: Comptabilisation et Évaluation
- IPSAS 30 – Instruments Financier: Information à fournir

De plus, il y a plusieurs normes d'IPSAS qui ont été modifiées à la suite du *Projet d'Amélioration d'IPSAS 2011*. Ce projet consiste à faire des changements non-urgents,

mais nécessaires, aux IPSASs. Les modifications seront effectives pour les états financiers annuels pour les périodes qui commencent le 1 janvier 2013 ou après.

Les normes suivantes seront effectives pour les états financiers annuels pour les périodes qui commencent le 1 janvier 2014 ou après.

- IPSAS 32 – Accords de Concession de Services : Donateur

La direction devra continuer à surveiller les changements IPSAS et déterminer leur impact, s'il y en a, sur les états financiers et les systèmes d'information.

Caractère significatif

Le caractère significatif repose sur notre évaluation du seuil à partir duquel une anomalie est susceptible d'influencer un utilisateur éclairé qui prend des décisions en se fiant aux états financiers. Pour déterminer le seuil de signification, nous tenons compte à la fois de facteurs quantitatifs et qualitatifs.

À notre avis, un seuil de signification de 800 000 € (le même que l'audit 2011) est un montant approprié pour la planification de l'audit de cette année. Ce seuil de signification repose sur notre évaluation des besoins des utilisateurs. Nous avons obtenu confirmation de la vraisemblance de notre évaluation du seuil de signification en le comparant aux lignes directrices quantitatives fournies par les normes et les directives professionnelles. Le caractère significatif a été déterminé en utilisant environ 2% des dépenses du Centre en 2011.

Nous avons tenu compte des facteurs suivants pour établir le seuil de signification : les besoins de l'OIT et des autres donateurs, représentants gouvernementaux, employeurs et travailleurs, des Nations Unies, des autres agences multilatérales et des bénéficiaires des activités de formation.

Nous aimerions toutefois souligner que la mesure quantitative du seuil de signification n'est pas le seul facteur que nous prenons en considération pour évaluer les anomalies. Des anomalies relativement négligeables pourraient avoir un effet significatif sur les états financiers en raison de facteurs qualitatifs. Par exemple, les anomalies qui modifient les tendances en matière de rendement ou qui transforment des pertes d'exploitation en bénéfices d'exploitation ou qui améliorent la rémunération de la direction, pourraient être jugées significatives même si elles sont inférieures à notre seuil quantitatif de signification.

Nous vous informerons en fin d'année du seuil de signification final.

Confiance accordée au contrôle interne

Nous avons évalué l'environnement de contrôle global et les activités de contrôle pertinentes pour l'audit du Centre et nous planifions adopter une stratégie d'appui sur les contrôles pour le cycle des salaires.

Les normes professionnelles nous obligent à communiquer par écrit, en temps opportun, les déficiences importantes du contrôle interne à la direction et aux responsables de la gouvernance. Nous sommes aussi tenus de communiquer les déficiences communiquées antérieurement mais qui ne sont toujours pas réglées.

Durant l'audit de 2011, nous avons identifié des opportunités pour améliorer les systèmes de contrôle interne, rationaliser les opérations et améliorer l'établissement des rapports financiers. Nous vous fournirons une mise à jour sur ces points lorsque nous émettrons notre rapport à la fin de l'audit de 2012.

Fraude et erreur

En planifiant et en réalisant l'audit, nous envisageons la possibilité qu'une fraude ou une erreur, si elle est suffisamment importante, puisse influencer notre opinion sur les états financiers. Par conséquent, nous faisons preuve de scepticisme professionnel tout au long de notre audit et reconnaissons la possibilité qu'une anomalie significative résultant d'une fraude puisse exister.

Afin de nous acquitter de nos responsabilités liées à la fraude, nous prévoyons appliquer les procédures suivantes :

- demander aux membres de la direction, au Bureau de l'audit interne et du contrôle et à d'autres, s'ils sont au courant de cas de fraude avérés ou soupçonnés, de décrire le processus d'évaluation des risques de fraude et la façon dont les risques de fraude sont gérés;
- demandes de renseignements concernant les questions soulevées devant le Comité de Responsabilité en matière de fraude et de fraude alléguée, de malhonnêteté, de négligence et de non-conformité des procédures ou directives établies du Centre;
- s'interroger sur l'existence de facteurs de fraude dans le cadre de nos procédures d'acceptation et de maintien des relations clients;
- effectuer des procédures analytiques séparées, surtout sur les produits, et évaluer toutes les relations inhabituelles ou inattendues recensées lors de l'exécution des procédures analytiques au cours de la planification de l'audit;
- introduire un élément d'imprévisibilité dans la détermination de la nature, du calendrier et de l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre chaque année;

- identifier et évaluer les risques de fraude spécifiques selon l'information recueillie et concevoir des procédures d'audit appropriées pour répondre aux risques identifiés;
- appliquer les autres procédures nécessaires pour prendre en compte le risque de contournement des contrôles par la direction, y compris
 - examiner les écritures de journal et les corrections pour chercher des preuves d'anomalies significatives résultant de fraudes;
 - examiner les estimations comptables afin de déceler les partis pris pouvant se traduire par des anomalies significatives résultant de fraudes, notamment en examinant rétrospectivement les estimations comptables importantes de l'exercice précédent;
 - évaluer la justification des opérations importantes qui ne s'inscrivent pas dans le cours normal des affaires de l'entité.

Si les membres du Conseil sont au courant de cas de fraude avérés ou soupçonnés, ou d'allégations de fraude touchant le Centre, veuillez nous les communiquer dès que possible.

Si, à n'importe quel moment au cours de l'audit, nous soupçonnons une fraude impliquant la direction, des employés ayant un rôle important dans le contrôle interne, et d'autres cas où la fraude est à l'origine d'une anomalie significative dans les états financiers, nous informerons l'autorité appropriée dans un délai raisonnable. Nous discuterons de la nature, du calendrier et de l'étendue des procédures d'audit nécessaires. Nous communiquerons également toute autre question ayant trait à la fraude qui, selon notre jugement, sont pertinentes pour le Conseil.

Audit interne

Le *Règlement financier* du Centre exige que la directrice du Centre maintienne un service d'audit interne qui fournit un examen et/ou une revue courante effective des transactions financières. Dans la mesure où nous le jugeons possible, nous sommes tenus d'identifier les travaux d'audit interne qui pourraient nous donner de l'assurance pour notre audit et de déterminer l'impact sur nos procédures d'audit externe.

Le Bureau de l'audit interne et du contrôle (AIC) de l'OIT fournit des services d'audit interne au Centre. Nous avons obtenu le « memorandum » du plan d'audit 2012 qui inclut le registre des risques du Centre mis à jour. En 2012, l'AIC a effectué un audit interne sur l'environnement de la sécurité des systèmes informatisés ainsi qu'une enquête sur les sommes long terme à recevoir. Nous avons utilisé l'évaluation des risques préparée par l'AIC pour évaluer nos risques d'audit annuel.

De plus, les audits internes concernant le partage des coûts des campus, ainsi que la répartition des coûts entre les cours sont prévues être terminées avant la fin de l'année.

Nous effectuerons une revue des rapports finaux lorsqu'ils seront disponibles et nous déterminerons si on peut s'appuyer sur ce travail dans l'étendue de notre audit.

Utilisation prévue des travaux d'un expert

Nous allons nous fier sur le travail de l'actuaire embauché par l'OIT pour déterminer le passif relié à l'assurance-maladie après la cessation de service. Ce passif est enregistré dans les états financiers de l'OIT, cependant, la portion qui est attribuée au Centre est divulguée dans les états financiers du Centre. Nous allons nous fier sur le rapport actuariel pour le passif de fin d'année de l'assurance-maladie après la cessation de service qui est divulgué par le Centre. L'équipe d'audit de l'OIT effectuera la révisions du travail de l'actuaire et évaluera les hypothèses que la direction a utilisé pour ses calculs.

Déclarations de la direction

Dans le cadre de notre audit, nous demanderons à la direction de nous fournir une lettre confirmant les déclarations qu'elle nous a faites de vive voix ou par écrit au cours de l'audit, ainsi que les déclarations implicites des états financiers et des documents du Centre. Les déclarations de la direction font partie intégrante des éléments probants que nous recueillons. Nous les demandons par écrit de manière à ce que nous puissions convenablement étayer le contenu de notre rapport.

La responsabilité qui incombe à la direction de fournir à l'auditeur une déclaration écrite est incluse dans la lettre de mission que l'auditeur fait parvenir au Centre.

Conformité aux autorisations

Les opérations que nous examinons afin d'exprimer une opinion sur les états financiers du Centre sont aussi examinées afin de nous assurer de leur conformité au *Règlement financier* et aux autorisations législatives du Centre. Nous intégrons cet examen à nos autres procédures d'audit. Les résultats de ce travail sont inclus dans un paragraphe séparé du rapport de l'auditeur.

Nos responsabilités concernant les autres informations présentées dans le rapport annuel et dans des documents semblables

Le Centre pourrait vouloir publier les états financiers, incluant nos rapports d'audit, dans d'autres documents, tel que le rapport annuel. Les normes internationales d'audit nous obligent à revoir ces publications avant leur publication pour nous assurer que les états financiers et notre rapport de l'auditeur ont été reproduits exactement. Nous prenons connaissance aussi des autres informations contenues dans les publications afin de nous assurer qu'elles ne contiennent pas d'incohérences significatives avec les états financiers

audités ou d'anomalies significatives concernant des faits. L'examen décrit ci-dessus s'appliquera également à la version Internet des publications.

Autres services fournis

À titre d'auditeur externe du Centre, nous avons été mandatés pour effectuer des procédés spécifiés en ce qui a trait à l'information financière liée à un contrat conclu entre le Centre et la Commission européenne. Notre travail à cet égard a été exécuté conformément aux normes internationales sur les services connexes applicables aux missions de procédés spécifiés. La troisième mission reliée à ce contrat devrait être complétée durant l'été 2012.

Nous avons aussi été mandatés pour effectuer un audit sur un rapport de la situation financière d'une subvention reçue par le Centre de la Banque mondiale en 2008. Le rapport de l'auditeur a conclu que les dépenses engagées pour cette subvention ont été présentées fidèlement, à tous égards importants, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Cet engagement a été achevé en Juin 2012.

Indépendance

Le *Code de valeurs, d'éthique et de conduite professionnelle* du Bureau du vérificateur général du Canada, les *Règles de déontologie de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario* (Canada) et le *Code de déontologie des comptables professionnels* publié par la Fédération Internationale des comptables stipulent que nous devons être indépendants du Centre. Ce dernier exige que nous communiquions avec vous toute relation entre nous et le Centre qui, selon notre jugement professionnel, pourrait raisonnablement être considérée comme susceptible de compromettre notre indépendance.

Pour déterminer le type de relations que nous devons déclarer, nous tenons compte des règles pertinentes et des interprétations connexes que prescrivent l'Institut des comptables agréés de l'Ontario (Canada) et les lois et règlements applicables, qui visent notamment les cas suivants :

- le fait de détenir, directement ou indirectement, des intérêts financiers dans le Centre;
- le fait d'occuper, directement ou indirectement, un poste qui donne le droit ou confère la responsabilité d'exercer une influence notable sur les politiques financières ou les méthodes comptables du Centre;
- l'existence de relations personnelles ou de relations d'affaires directes ou indirectes entre des membres de la famille immédiate, des proches parents, des cadres supérieurs ou des cadres supérieurs à la retraite avec le Centre;
- le fait d'avoir des liens très étroits avec le Centre en raison d'une relation d'affaires qui dure depuis longtemps.

Pour fournir une assurance supplémentaire que nous respectons les règles de déontologie pertinentes concernant notre indépendance, notre système de gestion de la qualité exige que nous prenions des mesures de sauvegarde afin d'éliminer ou de ramener à un niveau acceptable les menaces à l'indépendance qui ont été identifiées. Notre personnel professionnel est tenu de déclarer chaque année toute relation personnelle qui pourrait être considérée comme le plaçant en conflit d'intérêts. Nous avons également adopté des politiques pour faire en sorte que les auditeurs ne soient pas affectés à un même audit pendant une trop longue période.

Pour le moment, nous n'avons connaissance d'aucun lien entre le Centre et notre personnel professionnel qui, selon notre jugement professionnel, pourrait raisonnablement être considéré comme étant susceptible de compromettre notre indépendance.

Communications prévues sur les résultats de notre audit

À la fin de l'audit, nous prévoyons être en mesure de vous faire rapport sur ce qui suit :

- que nous nous sommes acquittés de nos responsabilités conformément aux normes internationales d'audit;
- que le Bureau du vérificateur général du Canada a respecté les règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance pendant tout l'audit;
- qu'à notre avis, les aspects qualitatifs importants des pratiques comptables du Centre, y compris les méthodes comptables, les estimations comptables et les informations fournies dans les états financiers, étaient les plus appropriés par rapport aux circonstances particulières du Centre;
- les anomalies non corrigées et l'incidence qu'elles pourraient avoir, individuellement ou collectivement, sur l'opinion dans le rapport de l'auditeur. Nous identifierons individuellement les anomalies significatives non corrigées et demanderons qu'elles soient corrigées. De plus, nous communiquerons l'incidence des anomalies non corrigées des périodes précédentes, le cas échéant, sur les catégories d'opérations, les soldes des comptes ou sur les informations fournies, et sur les états financiers dans leur ensemble;
- si nous avons rencontré des difficultés importantes au cours de l'audit;
- si des questions importantes sont apparues au cours de l'audit et ont fait l'objet d'échanges ou d'une correspondance avec la direction;
- sur l'existence d'événements ou de situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation;
- sur la nature et les résultats de tout examen que nous avons effectué des documents publics désignés;

- si nous avons pris connaissance d'autres questions qui devraient être signalées au Conseil, y compris des déficiences importantes du contrôle interne, des preuves de fraude ou d'actes illégaux ou susceptibles d'être illégaux, des opérations inhabituelles ou des opérations à risque élevé, et des opérations entre parties liées, identifiées par nous, qui ne sont pas conclues dans le cours normal des activités et pour lesquelles la direction a dû porter des jugements importants sur des questions d'évaluation et de présentation de l'information.

Gestion de l'audit

Termes de la mission

Conformément à nos normes professionnelles, nous demandons à la direction de confirmer par écrit notre compréhension commune ainsi que notre accord concernant les termes de cette mission d'audit. Nous sommes prêts à discuter au besoin de toute question concernant ces termes.

Équipe d'audit

L'audit de clôture de l'exercice 2012 du Centre sera réalisé par une équipe de professionnels de l'audit. Cette équipe est composée d'employés de niveau supérieur du Bureau du vérificateur général du Canada qui participent à la planification, à la coordination et à la direction de l'audit, et de membres du personnel professionnel qui exécutent des procédures détaillées au cours des examens sur place. Le vérificateur général du Canada est consulté sur les questions délicates, complexes et/ou difficiles.

Le directeur principal de l'audit est responsable de la qualité de l'audit et fournit à la vérificatrice générale adjointe l'assurance que la mission d'audit est réalisée conformément aux politiques du Bureau, aux normes professionnelles et au système de contrôle qualité du Bureau.

Les membres du personnel professionnel de niveau supérieur qui participent à l'audit de cette année sont :

Michael Ferguson, FCA	Vérificateur General
Marian McMahon, CA	Vérificatrice Générale Adjointe
Aline Vienneau, CPA-CA	Directrice Principale
Tammy Meagher, CA	Directrice

Calendrier des travaux d'audit

Après avoir consulté la direction, nous avons établi le calendrier suivant qui indique le moment où les principales activités d'audit seront réalisées.

Réunion du Conseil du Centre - présentation du plan d'audit	1-2 novembre 2012
Audit intermédiaire	5 au 16 novembre 2012
Audit de fin d'année	11 février au 1 mars 2013
Réunion avec la direction – résultat d'audit préliminaires	1 mars 2013
Finalisation de l'audit, inclus les ajustements d'audit	15 mars 2013
Signature de l'opinion d'audit	Fin mars 2013
Réunion du Conseil du Centre – présentation des résultats de l'audit	Novembre 2013

Frais d'audit

Les frais, incluant les frais de déplacement, pour l'audit des états financiers 2012 ont été établis à 150 000 \$ USD. Les frais sont calculés en considération du temps que nous prévoyons prendre sur l'audit du ITC/OIT, et sur le niveau de compétence et de responsabilités impliquées. Les différentes composantes des frais ont été discutées avec la direction du ITC/OIT pour déterminer les alternatives les plus économiques et un accord mutuel a été accepté que les estimations des différentes composantes du déplacement sont les meilleurs prix disponibles à ITC/OIT ou le Bureau du Vérificateur Général du Canada.

Annexe – Rapport type de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012, et l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, l'état des flux de trésorerie et l'état de comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables internationales du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales du secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences du *Règlement financier* du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des changements expliqués à la note 3 afférente aux états financiers, les normes comptables du système des normes internationales du secteur public ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations législatives du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.

En vertu de l'article 27 du *Règlement financier* du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, je soumettrai également au Conseil un rapport détaillé sur mon audit des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.

Michael Ferguson, FCA
Vérificateur Général du Canada

Date
Ottawa, Canada